

Compte-rendu de l'atelier n° 7 **« Collaborer avec une association »**

Animateur : Bernard Deneyer (Ville de Bruxelles, Service Jeunesse et Zoom Jeunes)

Témoins : SOS Jeunes (Bruxelles) avec le projet « Service étude » et l'Institut Notre-Dame Séminaire (Bastogne) avec le projet « Points de vue sur un centre d'accueil pour demandeurs d'asile »

1. Introduction par l'animateur

Présentation brève de chaque participant de l'atelier. Exercice qui peut paraître long mais utile afin de percevoir les rapports de force entre professeurs et membres d'associations présents. On constate ainsi que le monde associatif mais aussi le secteur « para-communal » sont beaucoup plus largement représentés que le corps enseignant. Sont aussi présents : deux représentants de la Communauté française, une psychologue, une assistante sociale, deux stagiaires, etc. Deux exemples d'actions menées dans les écoles vont être présentés lors de l'atelier.

2. Présentations des projets

- **Institut Notre-Dame Séminaire (Bastogne), projet « Points de vue sur un centre d'accueil pour demandeurs d'asile »**

Projet présenté par Catherine Lemaître (enseignante), Stéphanie Servais de Fedasil (Bovigny) et Michel Erics de l'institut d'écopédagogie (Liège).

L'idée de Catherine Lemaître, professeur de géographie à l'INDSE de Bastogne, venait d'une préoccupation de ses élèves de rhétorique concernant l'histoire des hyper paysages. Le projet allie un travail avec Fedasil et un travail informatique. La classe est ainsi allée vivre pendant trois jours dans un centre pour réfugiés. Les élèves avaient reçu pour consigne de prendre avec eux le strict minimum. A leur arrivée, ils ont reçu un badge et du matériel de premier secours. Ce qui en est ressorti chez les jeunes : un sentiment d'attente permanent : on doit attendre pour pouvoir passer la visite médicale, pour rencontrer l'assistante sociale, etc. Une visite du CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) a également été organisée.

Après ces trois jours, les élèves ont joué le rôle de journalistes en interviewant le personnel et les résidents du centre. Trois exercices de synthèse ont été réalisés par groupe de deux. C'est à ce moment-là qu'est intervenu l'institut d'éco-pédagogie pour apporter un soutien informatique à l'enjeu premier qui était pédagogique. Le but était la création d'un site internet. 80 % du site a ainsi été développé par les élèves eux-mêmes. Par deux, ils ont écrit 4 pages de contenu hypertextuel. Ces textes visaient à rendre la complexité du sujet et à orienter le lecteur vers une préoccupation particulière : celle de comprendre la procédure de demande d'asile. Un accès protégé à l'aide de login et mot de passe a été instauré sur le site, ce qui permettait aux élèves de travailler aussi à la maison. La technique utilisée au sein de la classe a été de type coopératif : on a réparti le travail mais des liens existaient entre les travaux, ce qui fait de l'ensemble un travail d'écriture collaborative et

c'est cela qui change tout selon Catherine Lemaître. Chacun participe, se sent acteur et moteur du projet.

Le projet a aussi permis l'implication d'autres professeurs. En français, la lecture d'un livre concernant la thématique des réfugiés (*Eldorado* de Gaudé) a été demandée. Un travail au niveau plastique a aussi été demandé par le professeur de cette matière.

Concernant une question posée sur les finalités du projet, sans même parler de l'ouverture humaine, on peut affirmer que les objectifs étaient de sensibiliser les élèves à la citoyenneté, à la maîtrise de l'outil informatique et, dans le cadre strict du cours de géographie, de leur apprendre à appréhender le territoire, qu'il soit local ou mondial. Au niveau de l'évaluation, elle a été réalisée en fin d'année mais le temps a manqué pour réaliser une évaluation transdisciplinaire. Quant au budget, il était très restreint. Le logement et les repas des élèves au sein de centre ont été englobés dans le budget de Fedasil. Les transports ont été faits en train. Pour ce qui est de Michel Erics, son engagement a été à 80% bénévole.

Il est important de signaler que dans le cadre de ce projet, il s'agit d'une initiative d'un professeur (pas d'une direction) vers le monde associatif (et pas l'inverse).

Sur Internet : www.hyperpaysages.be/bovigny et www.institut-eco-pedagogie.be

- **SOS Jeunes (Bruxelles), projet « Service étude »**

Projet présenté par Ahmed Ouâmara et Fatima Zaitouni (assistants sociaux à l'A.M.O. SOS Jeunes – Quartier libre basée à Ixelles)

Les deux intervenants sont représentants d'une A.M.O. bruxelloise qui a pour but de redynamiser le programme scolaire et les cours. Leur travail se concentre sur deux écoles : l'école Mercelis (école technique et professionnelle) et l'école Madeleine Jacquemotte. Ils centrent leur attention sur les élèves du 2^e degré car c'est à ce moment-là qu'intervient le choix d'options qui, comme on le constate bien souvent, est fait par dépit. En 3^e année, les nouveaux arrivent dans les classes tandis qu'en 4^e, on voit des élèves quitter le système scolaire (notamment à cause d'une politique d'exclusion importante). Comment les garder ? C'est une des réflexions de l'A.M.O.

Au début, les membres de SOS Jeunes – Quartier libre avaient l'impression d'être les tirelires des professeurs qui avaient des projets en manque de financement. Par la suite, une réflexion s'est engagée sur comment aborder la citoyenneté mais le problème rencontré était toujours le même : celui des heures que les professeurs peuvent se permettre de consacrer à de tels projets. L'astuce utilisée est de trouver le moyen de travailler dans le cadre même du cours donné par le(s) professeur(s) concerné(s). Un exemple concret : l'opération Thermos. Le professeur de santé, celui de cuisine aussi sont directement concernés. Ainsi, un projet à dimension citoyenne peut s'inscrire dans le cadre des cours. En français, une lettre adressée aux commerçants pour leur demander des vivres a aussi été rédigée. En mathématiques, ce sont les quantités de nourritures nécessaires qui ont été calculées. Ce qui est intéressant c'est de placer l'élève comme acteur du projet, les assistants sociaux partent eux-mêmes pessimistes et sont souvent étonnés de la réaction et du changement chez les élèves. Il est important d'apporter quelque chose de nouveau à ces adolescents et, ainsi, de leur redonner goût à l'école dans le but de lutter contre l'exclusion et l'absentéisme (beaucoup trop d'entre eux sont considérés comme « élèves libres »).

Précisons que la collaboration avec l'école Mercelis vient principalement du fait de la proximité du centre A.M.O. et de l'établissement scolaire mais que l'essentiel dans ce projet est la volonté de redynamiser la vie de l'école et de redonner aux ados l'envie de se lever le matin...

3. Débat

Comme nous le montre le deuxième projet, il est difficile de trouver un équilibre entre soutien à apporter au professeur et attention à porter à l'élève. On taxe parfois les intervenants externes (associatifs, en général) d'être soit trop du côté du professeur, soit trop du côté de l'élève. Il y a ambivalence, par exemple, quand un assistant social accepte d'aider un élève à rédiger sa lettre de recours scolaire, on a alors les professeurs qui se retournent contre lui. Un énorme fossé existe entre profs et élèves. Il serait bien utile de mettre son énergie à essayer de rompre cette barrière plutôt que de l'entretenir. Citons, à ce propos, cette organisation qui s'occupe de la mise en place de délégués de classe et qui permet ainsi la création d'un espace sans barrière avec le professeur. Ce nouveau type de collaboration qui intègre l'élève activement dans le processus scolaire est évidemment à promouvoir.

Quels sont les moyens au point de vue pratique pour rencontrer efficacement les associations qui sont « disponibles » ? Comment se rencontrer entre futurs partenaires ? On remarque que c'est souvent un mécanisme de proximité qui joue mais pas toujours. On peut citer plusieurs exemples : celui d'une campagne de sensibilisation contre la violence dont les initiateurs s'étaient servis des mécanismes structurels et institutionnels existant pour faire connaître leur projet. L'information arrivait dans les directions des écoles de la Communauté française qui redistribuaient vers les professeurs ou décidaient carrément elles-mêmes de se joindre au projet en l'imposant à des classes. Au passage, une enveloppe financière était déléguée au projet. Il y a aussi cet exemple d'une école qui a fait la demande à un service communal d'une animation autour du thème de la gestion des conflits, preuve encore que les projets ne sont pas à sens unique. Il s'agit aussi d'utiliser d'autres dispositifs mis en place pour se faire connaître en tant qu'association : les circulaires appropriées, sites internet, courriers aux écoles et autres périodiques distribués dans les salles de profs, sans oublier le bouche à oreille, sont autant de moyens possibles. Cet investissement représente l'essentiel du travail d'une association. Il reste cependant évident que c'est lorsque l'on connaît des professeurs qu'il est le plus facile de « vendre » son projet.

On peut aussi se demander si toutes les associations sont habilitées à travailler avec les écoles. Tout dépend évidemment des subsides. En fonction de l'enveloppe annuelle, une association peut (ou plutôt : doit) parfois revoir entièrement ses ambitions à la baisse. Elle doit aussi adapter ses tranches horaires : pendant les heures de cours si le projet peut s'insérer dans le cadre d'un programme ou après les heures. Il faut parfois aussi que les associations mènent leurs projets dans d'autres lieux que ceux de l'école. Mais il faut peut-être rappeler qu'en Flandre, par exemple, le gouvernement refuse totalement de subsidier le secteur des écoles de devoir. Arguant que l'apprentissage doit se terminer à 16 heures, ces responsables affirment qu'il ne faut pas de seconde école. Les représentants de la Communauté française sont d'ailleurs d'avis qu'il faut bien redéfinir la différence fondamentale entre l'école, lieu d'apprentissage et d'autres endroits qui seraient plutôt des lieux d'épanouissements. Ainsi, toutes les associations ne pourront s'insérer dans le cadre scolaire mais seulement certaines d'entre elles dont les missions seront plus proches de celle de l'école. Les autres seraient peut-être susceptibles de « nuire » à l'enseignement officiel. L'exemple extrême qu'on peut donner à ce sujet serait celui d'un étudiant qui ne ferait plus rien à l'école car il sait qu'il bénéficiera d'un apprentissage particulier après les heures de cours. La réponse à ces problèmes serait peut-être

un enseignement de meilleure qualité qui permettrait à l'élève de consacrer son temps libre à des activités de créativité et non plus de remédiation (sorte de deuxième école). Signalons encore que la demande de soutien vient parfois des professeurs eux-mêmes qui estiment que trop de missions leur sont attribuées (sensibilisation à l'écologie, le code de la route, l'éducation à la santé, etc.).

Tout le monde s'accorde sur le fait que développer un projet commun est un travail social et qui nécessite la conjonction de bonnes volontés. Il faut remplacer la barrière administrative par le contact direct et privilégier des relations personnalisées entre l'association et le professeur. On pourrait aussi évoquer un sentiment de « sursollicitation » ressenti par les écoles : trop de « paperasse », les professeurs noyés dans les demandes. En effet, ceux-ci doivent faire un choix parmi les nombreuses propositions émanant des associations car, à la fin de l'année, le programme de chaque matière doit quand même être vu. D'où l'importance d'un projet émanant directement du professeur et non pas d'une direction, comme c'était le cas dans la collaboration entre Madame Lemaître et Fedasil. On constate ainsi que le contact passe mieux et que la réussite du projet est plus assurée lorsqu'il s'agit de relations interpersonnelles et informelles.

Cependant, l'école reste un milieu fermé mais il y a tout de même des initiatives d'ouverture comme le cas des détachés pédagogiques qui sont des enseignants qui partent à la découverte du monde associatif dans le cadre de leur travail et qui font le compte-rendu de leurs rencontres au sein de leur école. Cette mission est quelque chose que le professeur n'apprend pas lors de ses études. A ce sujet, on peut aussi critiquer le décret « jeunesse » qui fixe la limite d'âge à 35 ans à tous les professeurs désireux de s'investir dans l'associatif. En plus, il faut que l'enseignant soit nommé pour pouvoir participer. C'est très frustrant pour les personnes concernées car c'est seulement en vieillissant que l'envie de rejoindre une association s'est dessinée chez elles plus clairement. On peut aussi citer le cas de cette enseignante pensionnée qui donne gratuitement de son temps à des élèves en difficultés scolaires. Il s'agit alors d'une approche familiale car la dame se considère elle-même comme une mamy. La relation est donc plus informelle, plus spontanée et une relation privilégiée se développe entre l'enseignant et l'élève.

4. Recommandations

Les initiatives venant directement de l'école sont, on l'a vu, minoritaires. A part quelques initiatives comme celle de Madame Lemaître, ce sont, dans la majorité des cas, les associations qui arrivent auprès des directions des établissements avec un projet tout fait. Cette manière de faire laisse peu de place à l'imagination et à la mise en place de relations informelles et interpersonnelles, pourtant fondamental à la réussite d'un projet.

D'une part, on peut se féliciter du réseau associatif très dense et varié en Communauté française mais le revers de la médaille est que les associations se marchent un peu les unes sur les autres, que les écoles sont surchargées de demande et que, par conséquent, le choix est évidemment partial. D'autre part, on constate également que peu d'associations sont capables d'entrer dans le système scolaire car l'école reste un microcosme encore très fermé. Peu d'interventions sont possibles vers le processus scolaire et c'est d'ailleurs peut-être mieux ainsi car les professeurs doivent rester des professeurs et pas des animateurs. Cependant, les membres du secteur associatif peuvent remplir un rôle qui ne se limite pas au côté ludique et il est important pour les professeurs de faire confiance à ces personnes aussi en tant que vecteurs d'apprentissage.

Les idées à creuser pour permettre une meilleure interaction entre les deux secteurs sont la participation à des salons comme celui-ci qui permettent aux différents acteurs de se rencontrer. Favoriser une relation et une communication personnalisée est indispensable. L'enseignement dans sa totalité doit avoir conscience que les personnes extérieures à l'école sont stimulantes pour les élèves et il est important d'induire ce genre de contacts (inviter en classe un homme politique à venir parler du fonctionnement du Parlement, par exemple). La richesse émane ainsi mieux d'un projet local et interpersonnel.